

*Avertissement :*  
*Amnesty International défend des individus sans prendre position*  
*ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## **IRAN**

### **TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ**

**Manuchehr Mohammadi (h), militant étudiant et prisonnier politique, 37 ans**

**Akbar Mohammadi (h), militant étudiant, 35 ans (son frère)**

### **ACTION URGENTE**

#### **DOCUMENT PUBLIC**

**MDE 13/040/2005**

**Action complémentaire sur l'AU 181/03 (MDE 13/015/2003 du 20 juin 2003) et ses mises à jour (MDE 13/021/2003 du 15 juillet 2003 et MDE 13/020/2004 du 26 mars 2004)**

**ÉFAI**

**Londres, le 27 juillet 2005**

Selon les informations recueillies, Manuchehr Mohammadi est plongé dans le coma. Il observait une grève de la faim depuis le 6 juillet en signe de protestation contre les autorités, qui refusaient de l'autoriser à sortir de prison afin qu'il reçoive des soins médicaux. Sa vie est gravement menacée.

D'après les proches de Manuchehr Mohammadi, qui lui ont rendu visite vers le 20 juillet, son état de santé se dégradait rapidement : il n'était plus capable de marcher, avait de grandes difficultés à parler et à voir, en outre, il avait la peau jaunie et les yeux caves. Le 24 juillet, il serait tombé dans le coma.

Manuchehr Mohammadi a eu de graves problèmes de santé en prison, dont certains auraient été causés par des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, ainsi que par ses conditions de détention. D'après certaines informations, à un moment donné, il a été enchaîné en position accroupie et bâillonné, dans une cellule infestée de vermine, et fréquemment battu. Il souffre de gingivite, une affection qui se traduit par de graves saignements chroniques des gencives ainsi que par des douleurs lorsqu'il parle ou s'alimente. Il aurait été privé de soins médicaux dont il avait besoin, malgré les recommandations des médecins de la prison. Vers le mois d'avril 2005, l'un d'eux lui aurait dit que sa gingivite s'était aggravée au point que, pour la soigner, on devait lui arracher toutes les dents et lui placer un appareil dentaire. À la connaissance d'Amnesty International, Manuchehr Mohammadi n'a reçu aucun traitement.

En 2004, Manuchehr Mohammadi a été autorisé à sortir de prison à deux reprises, la dernière au mois de septembre, afin de faire soigner sa gingivite. Lors de sa permission, il s'est entretenu avec des journalistes étrangers et, à son retour en prison, il a été maintenu à l'isolement avant de partager à nouveau une cellule avec d'autres détenus. Il semble que ses contacts avec les journalistes soient la raison pour laquelle il n'est plus autorisé à sortir pour recevoir des soins.

Conscients que l'état de santé de Manuchehr Mohammadi se dégradait, des membres de sa famille se sont rendus à Téhéran afin de protester. Ils ont organisé une manifestation devant l'Université de Téhéran avec d'autres personnes ayant pris fait et cause pour lui. Les manifestants auraient été agressés et certains violemment battus soit par la police, soit par des membres de l'*Ansar-e Hezbollah* (les Partisans du Parti de Dieu), une organisation semi-officielle opposée à la dissidence politique contre l'État. Une quarantaine de personnes auraient été arrêtées, dont la mère de Manuchehr Mohammadi, sa tante, son oncle et son cousin.

Manuchehr Mohammadi est accusé d'avoir joué un rôle de premier plan dans les manifestations étudiantes

de juillet 1999 (mouvement du 18 Tir, selon le calendrier iranien). Lors d'un passage à la télévision, Manuchehr Mohammadi a «avoué» qu'il entretenait des liens avec des «agents contre-révolutionnaires». Il a ensuite été inculpé d'infractions apparemment liées à la sécurité nationale puis, à l'issue d'un procès manifestement inique, il aurait été condamné à une peine de treize ans d'emprisonnement, qui a par la suite été ramenée en appel à sept ans (voir l'AU 160/99, MDE 13/15/99 du 9 juillet 1999 et ses mises à jour, MDE 13/16/99 du 13 juillet 1999, MDE 13/24/99 du 13 septembre 1999, MDE 13/14/99 du 4 novembre 1999, MDE 13/28/99 du 24 novembre 1999, MDE 13/004/00 du 22 février 2000 et MDE 13/015/00 du 3 juillet 2000). À la fin du mois de novembre 2003, sa peine a été prolongée de deux ans : une année supplémentaire pour avoir parlé à des médias étrangers lors d'une permission de sortie, et une autre pour avoir émis des opinions politiques en prison.

Akbar Mohammadi, le frère de Manuchehr Mohammadi, avait initialement été condamné à mort, mais cette peine a été réduite en appel à quinze ans de prison. Selon les informations dont dispose Amnesty International, il est actuellement hors de prison pour raison médicale, et ce pour une longue période. Il a été libéré en juillet 2004 et immédiatement hospitalisé : il aurait subi au moins trois interventions majeures et reçoit toujours des soins médicaux dans sa ville, Amol.

Manuchehr et Akbar Mohammadi ont fait l'objet de plusieurs campagnes d'action, notamment d'Actions urgentes et d'un Cas d'appel, et leur cas a été mis en avant par la section britannique d'Amnesty International, en mars 2004, dans le cadre de l'action «AU du mois». Lors d'une permission de sortie de douze jours, en juin 2004, ils ont demandé à leur cœur de transmettre leurs amitiés aux membres du Réseau Actions urgentes. Selon elle, la mobilisation du Réseau les a *beaucoup aidés. Elle a renforcé leur moral.*»

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en français, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous gravement préoccupé par les informations selon lesquelles Manuchehr Mohammadi est plongé dans le coma après la grève de la faim qu'il a entamée le 6 juillet, et exhorte les autorités à faire le nécessaire pour que cet homme reçoive tous les soins médicaux dont il a besoin ;
- priez-les de l'autoriser à sortir de prison afin qu'il fasse soigner sa gingivite, comme l'auraient préconisé des médecins de la prison d'Evin ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles une quarantaine de personnes soutenant Manuchehr Mohammadi, notamment des membres de sa famille (sa mère, sa tante, son oncle et son cousin), ont été arrêtées et, pour certaines, battues, semble-t-il, alors qu'elles n'avaient fait que manifester pacifiquement leur soutien à Manuchehr Mohammadi, et demandez aux autorités de les libérer immédiatement et sans condition ;
- appelez les autorités à ordonner un réexamen du dossier de Manuchehr Mohammadi et à libérer cet homme immédiatement et sans condition s'il apparaît, à l'issue de ce réexamen, qu'il a été emprisonné uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression.

## **APPELS À**

<p><b>Guide spirituel de la République islamique d'Iran :</b>  His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  The Presidency, Palestine Avenue  Azerbaijan Intersection  Téhéran, République islamique d'Iran  <b>Fax :</b> +98 21 649 5880 / +98 251 774 228 (veuillez indiquer : "<i>For the attention of the Office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei</i>")  <b>Courriers électroniques :</b> <a href="mailto:info@wilayah.org">info@wilayah.org</a> / <a href="mailto:info@wilayah.ne">info@wilayah.ne</a>  <b>Formule d'appel :</b> <i>Your Excellency, / Excellence,</i></p>	<p><b>Responsable du pouvoir judiciaire :</b>  His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi  Ministry of Justice, Park-e Shahr  Téhéran  République islamique d'Iran  <b>Courriers électroniques :</b>  <a href="mailto:Irjpr@iranjudiciary.com">Irjpr@iranjudiciary.com</a> (indiquez dans le champ <i>Objet</i> de votre courrier électronique " <i>Please forward to HE Ayatollah Shahrudi</i> ")  <b>Formule d'appel :</b> <i>Your Excellency, / Monsieur le Ministre,</i></p>
--	--

**Président du *Majlis-e Shoura-e Islami* (Assemblée consultative islamique) :**

Gholamali Haddad Adel  
Majles-e Shoura-ye Eslami (Parliament)  
Imam Khomeini Avenue,  
Tehran, République islamique d'Iran  
**Fax :** +98 21 646 1746

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 7 SEPTEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**